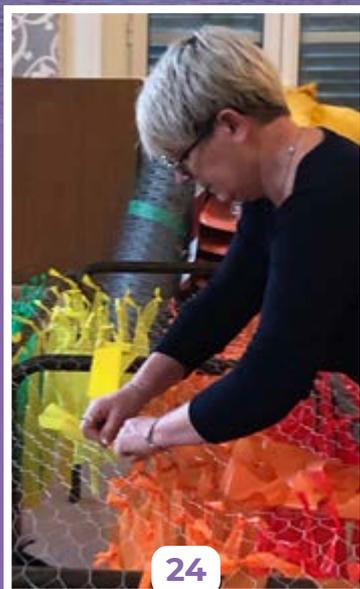


Ruffey le ptit mag



Buste

Le patrimoine de Ruffey s'est enrichi avec le don du buste du général Lecourbe (1759-1815) par Mme Segonne à la commune. Le buste a trouvé naturellement sa place dans la salle du Conseil Municipal dans ce bâtiment construit par le général. Il a été joliment mis en valeur par Christian Petit qui a réalisé le socle et la vitrine.

Mme Segonne tenait ce buste de sa belle mère. Il a été sculpté du vivant du général, puis a été transmis à l'une de ses sœurs, Jeanne, mariée à Claude Lhomme. Ce buste est transmis à Jacques Lhomme leur fils (neveu du général). Jacques le donne à son fils Jules Lhomme. Le buste revient à Ruffey par succession à la maman d'Yves Segonne.



Blason de l'harmonie

L'ancien blason de l'harmonie municipale de Ruffey a été sorti du grenier de la mairie où il était enroulé dans un très mauvais état. Il a bénéficié d'un énorme travail de couture grâce aux doigts agiles de Mireille Gautier. Il est aujourd'hui visible lui aussi dans la salle du conseil, dans un écrin réalisé par Christian Petit. L'harmonie municipale, créée sous le troisième empire, se produisait au monument aux morts, au repas des conscrits et à la « fête de Ruffey ». Elle a cessé de jouer à la fin des années 60. Son dernier chef était Marcel Petot.

Editorial.....	page 3
Elections municipales.....	page 4
Merci Alain	page 6
Conseils municipaux 2020	page 7
Montée en débit.....	page 11
Budget.....	page 12
Travaux et investissements 2020	page 13
Forêt.....	page 14
1920.....	page 16
Repères calendaires	page 18
Affiche officielle percée 2020	page 20
Ecole	page 22
Les bénévoles.....	page 24
Acca.....	page 26
Le foyer.....	page 27
Chant d'étoile.....	page 28
La grange.....	page 29
Petits Ruffeysiens	page 30
Stèle Jean Moulin	page 31
Médailles d'honneur	page 32
Etat Civil 2020.....	page 33
Météo 2020.....	page 34
Informations diverses.....	page 35



Emmanuel Billet

Maire de Ruffey sur Seille

Un nouveau magazine pour cette nouvelle année

Je suis très heureux de vous présenter ce nouveau numéro de Ruffey Infos, qui, fidèle à sa tradition, est la mémoire de notre commune de l'année 2020.

Quelle année avons-nous vécue ! Elle a commencé par la fête. Ruffey a accueilli pour la deuxième fois la percée du vin jaune. L'occasion de mettre en valeur notre village et nos AOC au-delà même du Jura.

Puis très vite la crise sanitaire, venue de Chine a touché la France. D'abord incrédules face à ce virus qui ne s'est pas révélé être une simple grippe, les Ruffeysiens ont su rompre avec les habitudes et supporter l'enfermement. Merci à vous d'avoir su faire preuve de civisme en respectant les règles imposées, même si nous étions mieux lotis dans notre beau village que de nombreuses familles en ville.

Les élections municipales ont attendu la fin du confinement pour s'achever. Un nouveau Conseil Municipal a été élu. Une nouvelle équipe est en place qui a été immédiatement à l'œuvre. Je remercie les sortants et en particulier Evelyne Petit et Michel Bonin qui pendant 6 années ont été investis et disponibles dans les mille et une tâches quotidiennes pour gérer, prévoir ou répondre aux urgences.

L'année 2020 a vu se concrétiser la fin des travaux de sécurité le long de la RD38, du cimetière au rond point route de Lons.

Avec l'automne, et la deuxième vague du COVID, nous avons appris à vivre avec

les règles sanitaires. Elles sont indispensables, des Ruffeysiens cette fois-ci ont été touchés par le virus, parfois gravement. Restons vigilants, surtout en famille ou entre amis.

Pour autant la vie ne s'est pas arrêtée et chacun a su s'adapter tant sur le plan professionnel que dans sa vie quotidienne. Il en a été de même pour la vie communale. Le premier défi a été de trouver un remplaçant à Alain Bonnin notre secrétaire de mairie qui est parti en retraite au 1^{er} janvier 2021. C'est dorénavant Myriam Gros qui vous accueillera en mairie. Bienvenue à elle.

Ensuite les réunions de commissions se sont enchaînées pour préparer les futurs dossiers qui nous occuperont les prochains mois :

- Trouver une solution afin de finir la rénovation de notre école, entreprise sous le mandat de Daniel URBAIN. Le périscolaire (cantine et garderie) n'est plus de la responsabilité de la commune. La rénovation de la dernière salle de classe et son agrandissement nécessite une réflexion globale.

- Avec la CCBHS (Communauté de Communes Bresse Haute Seille) pour revoir la gestion de l'atelier communal. Historiquement nous mettons à disposition nos locaux en échange de l'utilisation du matériel (tondeuse ou tracteur). Mais la communauté de commune a grandi et occupe de plus en plus de place au détriment des conditions de travail de notre employé municipal Raphaël. Il a été dé-

cidé de séparer les locaux, avec chacun son espace. La CCBHS loue dorénavant à la commune l'espace qu'elle occupe.

- A la suite des travaux sur le réseau d'eau potable rue Neuve, nous poursuivons l'aménagement de la rue. Des puits perdus pour l'eau pluviale ont été réalisés, l'aménagement d'un trottoir jusqu'au prieuré Saint Christophe est programmé.

- Le plan de gestion de nos 312 ha de forêt communale est aussi un dossier qui demande réflexion et qui devra être finalisé en 2021.

- De futurs projets vont peut-être voir le jour en accueillant une MAM (maison d'assistantes maternelles) pour compléter l'offre déjà disponible sur Ruffey.

- Une attention particulière doit être portée à l'entretien des bâtiments communaux. Le toit de la mairie donne des signes de faiblesses. Des remontées d'humidité à l'église endommagent le parement plâtre intérieur.

- 20 jeunes de Ruffey se sont inscrits pour participer au Conseil Municipal des jeunes. Tout est prêt et les jeunes attendent avec impatience. Nous attendons une situation sanitaire plus sereine pour lancer la première réunion.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite une bonne année 2021 qui sera sans doute encore marquée par le coronavirus. Sachons vivre au mieux avec celui-ci et souhaitons-nous tout de même une bonne année 2021 !



Elections municipales

Premier tour du 15 mars 2020

Inscrits : 567

Votants : 345 soit 60.8% des inscrits

Exprimés : 343

Christian BOISSON : 308 voix, élu.

Catherine BERTIN : 289 voix, élue.

Jean-François MICHEL : 285 voix, élu.

Rachel ALBERTINI : 280 voix, élue.

Billy FAUTRELLE : 269 voix, élu.

Françoise BROCARD : 254 voix, élue.

Annie RENARD : 254 voix, élue.

Emmanuel BILLET : 253 voix, élu.

Arthur BRUSA : 235 voix, élu.

Guy JEANDOT : 231 voix, élu.

Véronique RAMEAUX : 222 voix, élue.

Martine PRELY : 198 voix, élue.

Nicolas URBAIN : 198 voix, élu.

Michelle MOULIN-GENTIL : 184 voix, élue.

Denis BRUSA : 167 voix

Thierry JOUBERT : 163 voix

Alain LAPLAGNE : 160 voix

Fabrice JOUANS : 115 voix

Second tour du 28 juin 2020

Inscrits : 568

Votants : 213 soit 37.5% des inscrits

Exprimés : 198

Thierry JOUBERT : 88 voix, élu.

Alain LAPLAGNE : 78 voix.

Fabrice JOUANS : 32 voix.

Commissions communales

Voirie et sécurité routière :

Véronique RAMEAUX, Michelle GENTIL, Françoise BROCARD, Annie RENARD, Jean-François MICHEL, Nicolas URBAIN, Guy JEANDOT, Billy FAUTRELLE, Arthur BRUSA, Thierry JOUBERT.

Bâtiments :

Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Christian BOISSON, Arthur BRUSA, Thierry JOUBERT, conseillers municipaux, Jérôme VITTORI, membre extérieur.

Aménagement

et cadre de vie :

Jean-François MICHEL, Michelle GENTIL, Martine PRELY, Catherine BERTIN, Françoise BROCARD, Arthur BRUSA, Thierry JOUBERT, conseillers municipaux, Sylvie MUTTONI, membre extérieur.

Fleurissement :

Véronique RAMEAUX, Françoise BROCARD, Annie RENARD, Martine PRELY, Thierry JOUBERT.

Communication :

Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Martine PRELY, Arthur BRUSA.



Le nouveau Conseil Municipal de gauche à droite

PREMIER RANG :

Catherine BERTIN (4^{ème} adjointe),
Michelle MOULIN-GENTIL,
Jean-François MICHEL (1^{er} adjoint),
Emmanuel BILLET (Maire),
Annie RENARD,
Christian BOISSON (2^e adjoint),
Rachel ALBERTINI,
Véronique RAMEAUX (3^e adjointe).

SECOND RANG :

Thierry JOUBERT,
Martine PRELY,
Guy JEANDOT,
Arthur BRUSA,
Nicolas URBAIN,
Billy FAUTRELLE.

Culture :

Michelle GENTIL, Catherine BERTIN,
conseillères municipales,
Sylvie et Marc MUTTONI,
Mireille et Jean-Paul GAUTIER,
Mireille et Daniel THOUVENOT,
Nadine VILLERET,
Alain LAPLAGNE, membres extérieurs.

Illuminations :

Jean-François MICHEL, Thierry JOUBERT,
Arthur BRUSA, conseillers municipaux,
Marc MUTTONI, Anthony BAILLY,
Philippe DEMUS, membres extérieurs.

Patrimoine :

Jean-François MICHEL, Véronique RAMEAUX,
Billy FAUTRELLE, Guy JEANDOT,
Thierry JOUBERT, conseillers municipaux,
Jean-Paul GAUTIER, Evelyne
et Christian PETIT, membres extérieurs.

Jeunes :

Emmanuel BILLET, Michelle GENTIL,
Rachel ALBERTINI, Catherine BERTIN,,
conseillers municipaux,
Alain LAPLAGNE membres extérieurs.

Délégués structures intercommunales

Délégués communautaires :

Emmanuel BILLET, Jean-François MICHEL

Syndicat Intercommunal des eaux et d'assainissement (SIEA) :

Arthur BRUSA, Jean-François MICHEL,
Véronique RAMEAUX (suppléante)

Syndicat intercommunal des eaux des Foulletons :

Véronique RAMEAUX, Guy JEANDOT,
Thierry JOUBERT (suppléant)

Syndicat Intercommunal des hauts de seille :

Annie RENARD, Françoise BROCARD,
Billy FAUTRELLE (suppléant)

Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) :

Guy JEANDOT,
Jean-François MICHEL (suppléant)

Délégués divers :

Ambroisie : Guy JEANDOT

Sécurité : Nicolas URBAIN

Réseau fibre (RIP) : Billy FAUTRELLE

Commissions intercommunales

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Emmanuel BILLET

Commission Développement économique et numérique du territoire :

Billy FAUTRELLE

Commission Accueil et Développement touristiques :

Catherine BERTIN

Commission Aménagement du territoire et Protection des milieux aquatiques :

Jean-François MICHEL

Commission Environnement, mobilité et transition énergétique:

Emmanuel BILLET

Commission Voirie, bâtiments et équipements communautaires:

Véronique RAMEAUX

Commission Animation culturelle et services à la personne :

Michelle GENTIL

Commission Enfance - Jeunesse :

Emmanuel BILLET

Merci Alain



Après 19 ans au service des Ruffeyens, Alain Bonnin notre secrétaire de mairie tire sa révérence pour une retraite bien méritée !

Apprécié des habitants et des élus par sa rigueur, son impartialité, sa disponibilité, Alain a su s'adapter aux différentes équipes, à l'évolution du travail de secrétariat. L'informatique et la dématérialisation ont été domptées ! Savoir s'adapter, savoir se former, cette carrière est un exemple pour nos jeunes.

Loin d'être isolé dans un bureau, Alain a su garder le contact humain et l'entraide avec ses autres collègues secrétaires de mairies. Il était souvent la personne ressource pour dépanner tel ou tel soucis administratif. Alain a su établir de bons contacts, souvent par mail avec les nombreux services partenaires de la commune donnant ainsi une belle image de Ruffey.

Proche des habitants et attaché à Ruffey, nous aurons l'occasion de croiser Alain dans notre village, certainement affublé d'une tenue de cycliste.

Alain, Ruffey te remercie pour les services que tu lui as rendus. Nous te souhaitons une longue et heureuse retraite. Profites de ta famille que tu chéris, profite de ces belles sorties à vélo qui t'attendent avec tes amis, profite des moments simples dans ton jardin à faire pousser tes tomates cœur de bœuf. La retraite, c'est simplement une étape de la vie. Bonne continuation, et au plaisir de te revoir à Ruffey !

Toujours disponible avec une extrême bienveillance et toujours d'humeur égale, Alain a pris ses fonctions à Ruffey le 24 septembre 2001. D'abord dans le bureau au premier étage, puis au rez-de-chaussée actuel où les enfants et passants ne manquent pas de le saluer par la fenêtre. Déjà 40 ans de services au sein de la fonction territoriale, le temps passe si vite ! Originaire de Bresse, Alain a débuté au service de la ville de Châlon sur Saône pendant 5 ans puis très vite est venu sur Bletterans où il a travaillé pendant 16 ans. La moitié de sa carrière s'est donc déroulée à Ruffey où Alain a connu 4 mandatures, et 3 maires.



Bienvenue Myriam

Depuis le 1er décembre 2020, Myriam Gros a pris ses fonctions à Ruffey.

Elle succédera à Alain au 1er janvier 2021 après un mois de travail en binôme pour appréhender toutes les subtilités de ce poste qui demande de multiples qualités. Myriam a déjà une expérience de secrétariat de mairie et arrive de notre Communauté de Commune Bresse Haute Seille où elle était responsable finances. Je n'en doute pas, elle sera à la hauteur du poste et de la qualité de service que nous connaissons ! Bienvenue à Myriam.



SÉANCE DU 7 FÉVRIER

Approbation du compte administratif 2019 :

Approuve le compte administratif qui se présente comme suit :

• Fonctionnement :

Dépenses :	401 725,39 €
Recettes :	521 214,65 €
Solde :	+ 119 489,26 €

• Investissements :

Dépenses :	238 070,89 €
Recettes :	351 192,12 €
Solde :	+ 113 121,23 €

Soit :

119 489,26€ + 113.121,23€ = + 232 610,49 €

Report exercice 2018 :

• Fonctionnement : +115 009,84 €

• Investissements : -249 847,95 €

Total cumulé 31/12/2019 +97 772,38 €

Travaux église :

Approuve les devis de M. Alain Michaud de 2 400€ HT pour la restauration des portes intérieures à barreaux et de la SARL Inglesse de

3 331,25€ HT pour la reprise de l'enduit du mur intérieur (Ce dernier finalement pas réalisé).

Sollicite une subvention auprès de la DRAC (30%) et du Conseil Départemental (20%).

Plan d'aménagement de la forêt 2020-2039 :

Après avoir pris connaissance du projet de révision de la forêt, présenté par l'Office National des Forêts, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce plan par 4 voix pour (Emmanuel BILLET, Evelyne PETIT, Daniel URBAIN, Nadine VILLERET, 4 voix contre (Guy JEANDOT, Jean-François MICHEL, Hervé PARIS, Véronique RAMEAUX) et 4 abstentions (Michel BONIN, Elise GAVAND, Annie RENARD, Hervé ROME), la voix de Mme le Maire, présidente de la séance étant prépondérante.

Acceptation don du buste du Général Lecourbe :

Accepte le don du buste du Général Lecourbe réalisé en plâtre à l'euro symbolique.

Dissolution SICOPAL :

Compte-tenu du transfert de compétence périscolaire à la CCBHS, Décide de ne pas adhérer au Syndicat mixte ouvert pour la gestion de la cuisine centrale pour l'intégralité de ses compétences à savoir la fabrication et la livraison de repas pour les écoles et personnes âgées à domicile.

Destination des coupes 2020 :

Suite à l'exposé du Maire, considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes et le tableau d'assiette des coupes présenté par l'ONF pour l'année 2020 ;

Approuve l'état d'assiette des coupes et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites.

Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Subvention à la Paroisse :

Décide de verser une subvention de 170 € à la Paroisse des Bords de Seille pour le branchement sur son compteur lors des illuminations de fin d'année des vitraux de l'église.

SÉANCE DU 6 MARS :

Madame le Maire informe le Conseil de la démission de Véronique RAMEAUX.

Taux des taxes 2020 :

Décide de ne pas modifier le taux des taxes :

Taxe d'habitation :	8,85%
Taxe foncier bâti :	17,46%
Taxe foncier non bâti :	25,78%

Budget Primitif 2020 :

Approuve le budget présenté pour 2020 s'équilibrant en recettes et dépenses de la façon suivante :

Fonctionnement : 542 083 €

Investissement : 456 875 €

Plan d'aménagement de la forêt 2020-2039 :

Vu la délibération en date du 7 février 2020 approuvant le projet de révision de la forêt, par voix prépondérante de Madame le Maire, Vu la demande de la majorité des membres du Conseil, Madame le Maire remet à l'ordre du jour la question et propose 3 choix. Choix 1 : confirmation de l'approbation telle que votée le 7 février 2020.

Choix 2 : annulation de la délibération du 7 février 2020 et revote.

Choix 3 : annulation de la délibération du 7 février 2020 et laisse le prochain Conseil Municipal prendre la décision. La troisième orientation est retenue par 6 voix pour (Emmanuel BILLET, Michel BONIN, Guy JEANDOT, Jean-François MICHEL, Hervé PARIS et Hervé ROME), 3 voix pour la 2ème solution (Elise GAVAND, Annie RENARD, Nadine VILLERET) et 2 voix pour la 1ère solution (Evelyne PETIT et Daniel URBAIN).

Subvention Bresse Jura Foot :

Décide de verser une subvention de 50 € à Bresse Jura Foot pour la dotation de son tournoi de foot jeunes.

Approbation devis Bonnefoy :

Retient le devis de l'entreprise BONNEFOY d'un montant de 3 279,30 € HT pour la réfection du trottoir de la rue Saint-Aignan ;

Retient le devis de l'entreprise BONNEFOY d'un montant 3 567,20 € HT pour le passage busé d'accès à la forêt route de la Grange Bedey.

SÉANCE DU 3 JUILLET

Installation du nouveau Conseil Municipal :

1 - Election du Maire

Emmanuel BILLET se déclare candidat et est élu au 1^{er} tour à la majorité absolue avec 8 voix.

2 - Détermination du nombre d'adjoints.

Vote à l'unanimité pour l'élection de 4 adjoints.

3 - Election du 1^{er} adjoint

Emmanuel BILLET propose Martine PRELY et Jean-François MICHEL se déclare également candidat.

Jean-François MICHEL est élu au 1^{er} tour à la majorité absolue avec 8 voix et Martine PRELY obtient 7 voix.

4 - Election du 2^{ème} adjoint

Emmanuel BILLET propose Christian BOISSON qui est élu au 1^{er} tour à la majorité absolue avec 13 voix,

5 - Election du 3^{ème} adjoint

Emmanuel BILLET propose Véronique RAMEAUX et Thierry JOUBERT se déclare également candidat.

Véronique RAMEAUX est élue au 1^{er} tour à la majorité absolue avec 10 voix et Thierry JOUBERT obtient 4 voix.

6 - Election du 4^{ème} adjoint

Emmanuel BILLET propose Catherine BERTIN qui est élue au 1^{er} tour à la majorité absolue avec 13 voix.

SÉANCE DU 10 JUILLET

Indemnités d'adjoints :

Décide pour l'ensemble des adjoints, une indemnité à hauteur de 7,95 % de l'indice terminal de la fonction publique.

Délégations du Conseil au Maire :

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale, Décide de donner délégation au maire durant son mandat afin de prendre un certain nombre de décisions qui sont énumérées dans l'article 1. L'article 2 précise que le 1^{er} adjoint peut intervenir en cas d'empêchement du maire.

Nomination de délégués au sein de syndicats :

SIDEC : Syndicat mixte D'Energies, d'Equipements et de Communication

Déclare élu en qualité de Délégué communal M. Jean-François MICHEL.

CCID : Commission Communale des Impôts Directs

Décide de proposer les personnes désignées ci-après. Commissaires titulaires (12) : Djilali MAAZOUZ, Guy JEANDOT, Jean-François MICHEL, Michelle GENTIL, Rachel ALBERTINI, Thierry JOUBERT, Christian BOISSON, Nicolas URBAIN, Véronique RAMEAUX, Arthur BRUSA, Martine PRELY et Catherine BERTIN. Commissaires suppléants (12) : Daniel URBAIN, Bernard GAUTHERON, Daniel BERTOLINO, Evelyne PETIT, Michel BONIN, Jocelyne GROSJEAN, Jean-Baptiste BLANCHOT, Philippe DEMUS, Gérard MICHAUD, Daniel MOINE, Françoise BROCARD, Billy FAUTRELLE.

Commission d'Appels d'Offres :

Elit les membres suivants : Emmanuel BILLET, Maire, Président de la commission, Michelle GENTIL, Billy FAUTRELLE et Thierry JOUBERT (titulaires), Christian BOISSON, Arthur BRUSA et Jean-François MICHEL (suppléants).

Fédération Nationale des Communes Forestières :

Désigne les « délégués forêt », comme suit : Nicolas URBAIN (titulaire), Christian BOISSON (suppléant).

Création réseau pluvial rue Neuve :

Profitant de travaux sur le réseau d'eau de la rue Neuve, il paraît judicieux de résoudre le problème d'évacuation des eaux pluviales en créant 3 puits perdus et un réseau pluvial avec collecteurs. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet et le devis de l'entreprise DELARCHE TP pour un montant de 12 598,80€ HT.

Acquisition ordinateur et vidéoprojecteur :

Pour des raisons d'organisation des séances de Conseil Municipal ou

d'autres réunions, il serait intéressant de s'équiper d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur afin de présenter le plus clairement possible les questions inscrites aux ordres du jour. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le principe et le devis de Jim Informatik pour un montant de 1 110 € TTC comprenant tout l'équipement nécessaire ainsi qu'un écran de projection.

Projets achat de matériel :

Emmanuel BILLET et Christian BOISSON ont rencontré l'employé communal pour faire le bilan du matériel dont il dispose et des besoins. L'achat d'une tondeuse est la priorité ainsi qu'un petit motoculteur (fraise), voire une tronçonneuse.

Une commission temporaire composée de Christian BOISSON, Jean-François MICHEL, Véronique RAMEAUX, Arthur BRUSA et Thierry JOUBERT est chargée en lien avec l'employé communal d'établir un devis de matériel dans une fourchette maximum de 15 000 €.

Cartes jeunes :

30 jeunes sont inscrits pour la délivrance d'une carte jeune achetée par la Commune 7€ et vendue 2€ aux jeunes de la commune âgés de 13 à 24 ans.

Don :

Nadine VILLERET a fait don de son indemnité d'adjointe de 542 € du dernier trimestre en raison du COVID. Le Maire et le Conseil l'en remercie très sincèrement.

Limitation vitesse route du Gravier :

Un arrêté municipal fixe la limitation de vitesse à 70 km/h route du Gravier depuis la sortie d'agglomération jusqu'au pont sur le Sedan puis 50 km/h du pont à l'intersection avec la RD 470.

SÉANCE DU 27 AOÛT :

Modification temps de travail poste ménage à l'école :

Considérant que les salles de classe nécessitent 6 heures hebdomadaires de ménage pendant le temps scolaire, notamment en raison du protocole sanitaire, le Conseil Municipal décide de passer le poste à 5/35^{ème} à compter du 1er septembre 2020.

Location de terrains :

• Corvée du Moulin :

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de bail précaire avec le nouveau locataire pour la location du terrain de la commune situé au lieu-dit « la Corvée du Moulin » d'une superficie d'1 ha 91 a 12 ca.

• Bassin écriéteur :

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de bail avec le nouveau locataire pour la location des terrains de la commune situés au lieu-dit « la Vauchère » d'une superficie totale de 1 ha 78 a 71 ca.

Recrutement agents de remplacement :

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels momentanément indisponibles ; Décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions réglementaires.

Réparation battant grosse cloche église :

Suite au dysfonctionnement du battant de la grosse cloche qui n'oscillait pas correctement et de ce fait perturbait les sonneries, l'entreprise Pretre préconise la dépose du battant et la réparation de la bélière en atelier pour un montant de 2 668,80 € TTC. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis.

Contrat entretien porte Mairie :

Le coût annuel d'entretien auprès du prestataire actuel RECORD est de 319 € HT. Monsieur le Maire propose

un contrat auprès de l'entreprise CHAPAT Automatismes pour un montant de 180 € HT avec les mêmes conditions. Il est décidé à l'unanimité de changer de prestataire.

SÉANCE DU 30 OCTOBRE :

Création et suppression du poste de secrétariat de mairie :

Suite à la demande d'admission à la retraite d'Alain BONNIN au 31 décembre 2020 et au recrutement de Myriam GROS pour le remplacer au 1^{er} décembre 2020, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création de l'emploi correspondant au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet (35h) pour exercer les fonctions de secrétaire de Mairie, à compter du 1^{er} décembre 2020 et la suppression de l'emploi d'attaché territorial à temps complet (35h) occupé par l'agent exerçant les fonctions de secrétaire de mairie, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Modification du temps de travail de l'ATSEM :

Le Maire informe le conseil que le poste d'agent de maîtrise de l'agent exerçant les fonctions d'ATSEM était passé de 25/35 à 27,5/35 à compter du 1^{er} septembre 2013 afin que l'agent accompagne les enfants dans le bus scolaire. A ce jour, l'agent n'effectue plus cette tâche ; il y a donc lieu de réduire le temps de travail du poste et de le ramener à 25h en accord avec l'agent. Le conseil décide à l'unanimité de passer le nombre d'heures du poste à 25h hebdomadaires à compter du 1^{er} novembre 2020.

Mise à disposition de la secrétaire de mairie à l'Association Foncière de Ruffey :

Monsieur le Maire informe le conseil que le travail de secrétariat de l'Association Foncière (facturation, élaboration du budget du compte administratif, délibération) est

effectué par la secrétaire de Mairie. Une mise à disposition de l'agent est convenue pour 25h par an. A compter du 1^{er} janvier 2021, en concertation avec le président de l'association foncière, il est donc proposé que la commune établisse un titre annuel en fin d'année à l'association foncière sur une base de 25h annuelles. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette mise à disposition.

Contribution au SDIS transférée à la CCBHS :

Décide de transférer la contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille.

Demande subvention DST aménagement trottoirs rue Neuve :

Considérant la nécessité d'aménager la rue Neuve de la RD20 au prieuré Saint Christophe, suite au travail de la commission voirie, et suite aux trois devis reçus après consultation des entreprises TP Bonnefoy,

Delarche TP et SJE, le Conseil Municipal : approuve les travaux, par 13 voix pour et 2 abstentions (Guy JEANDOT et Véronique RAMEAUX)

Retient l'entreprise SJE pour un montant de 32 849,55 € HT, Sollicite une subvention de 1/3 des travaux au Conseil Départemental dans le cadre de la mise en place du dispositif de soutien aux projets d'investissement des Communes « DST Relance » sur la base du devis SJE soit une subvention de 10 949,85 € et sollicite également une subvention au titre des Amendes de Police.

Création d'un cheminement doux chemin de la Creuvia :

Le Maire présente au conseil différents devis d'aménagement du chemin de la Creuvia « en cheminement doux » réalisés en enrobé en 2.20 m et 2.60 m de large de l'entreprise DELARCHE (28 447,90 € et 33 434,10 € HT) et SJE (29 774.30 € HT et 38 249,45 € HT) pour 570

m de longueur. Après un long échange et que chacun se soit exprimé, sachant que le projet peut être subventionné à hauteur de 30% de DETR et 25% de DST du Conseil départemental, ce qui constitue une opportunité de faire ces travaux structurants pour moins de 15 000 € HT à la charge de la Commune, Le conseil municipal, rejette le projet par 9 voix contre (Annie RENARD, Billy FAUTRELLE, Guy JEANDOT, Françoise BROCARD, Thierry JOUBERT, Nicolas URBAIN, Jean-François MICHEL, Véronique RAMEAUX, Arthur BRUSA), 1 abstention (Martine PRELY).

Demande subvention DST travaux atelier municipal :

Considérant la nécessité de sécuriser l'accès au dessus de l'atelier par la création d'un escalier et d'un garde corps et de créer un portillon dans la porte principale, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces travaux, retient l'entreprise GUILLEMIN pour un montant de 5 910 € HT, et sollicite une subvention des travaux au Conseil départemental dans le cadre de la mise en place du dispositif de soutien aux projets d'investissement des communes « DST Relance » soit 1 970,00 € de subvention.

Demande subvention DST travaux église :

L'église nécessite : 1. La rénovation du plancher des bancs, 2. La création d'un plancher dans le clocher pour faciliter le nettoyage des saletés apportées par les choucas, 3. La réparation du battant de la grosse cloche, pour un montant total de 5 194 € HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces travaux et sollicite une subvention de 33% des travaux du Conseil départemental dans le cadre de la mise en place du dispositif de soutien aux projets d'investissement des Communes « DST Relance » pour ces travaux soit 1 731,33 € HT.

Convention avec GRDF compteurs communicants :

De nouveaux compteurs gaz remplacent progressivement les anciens. Ils transmettent deux fois par jour, les données de consommation de gaz à un concentrateur équipé d'une antenne. Le Conseil Municipal accepte le principe d'installation de ce système de réception.

Adhésion à e-lum du SIDEC :

Le SIDEC propose un service d'entretien et de suivi mutualisé de l'éclairage public baptisé e-lum.

Considérant que la Commune compte 159 points lumineux et 13 armoires de distributions, le conseil municipal, décide par 3 voix pour, 2 voix contre (Jean-François MICHEL et Thierry JOUBERT) et 10 abstentions (Catherine BERTIN, Christian BOISSON, Françoise BROCARD, Arthur BRUSA, Billy FAUTRELLE, Guy JEANDOT, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD et Nicolas URBAIN) d'adhérer à ce service.

Approbation règlement affouage :

Le projet de règlement d'affouage pour les parcelles 12-14 (le Troussant) prévoit un délai d'exploitation au 30/09/2021. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement d'affouage pour la campagne 2020-2021.

Vente peupliers parcelle 23 :

Le lot de peupliers de la parcelle 23 (37 m²) n'a pas trouvé d'acheteurs lors de la vente de l'ONF. Un acheteur a été trouvé en direct par la Commune. La vente va permettre de dégager un bénéfice de 150 euros environ.



Plateforme de Ruffey :

(nommée par le passé « décharge de Larnaud »)

Cette parcelle communale soumise au régime forestier, n'est ni une décharge, ni sur la commune de Larnaud. Une rencontre a eu lieu sur le site utilisé par le passé par la Communauté de Communes des Foulletons entre les élus de Ruffey, Larnaud et Fontainebrux pour parler du fonctionnement et du devenir de ce lieu situé dans la forêt communale de Ruffey. La plateforme est envahie de divers matériaux récents et anciens : tailles d'arbres, grattage de route, déblais de démolition, etc. Il est surprenant de constater que la gestion de la clé d'accès à cette plateforme n'est pas maîtrisée puisque que la provenance de certains dépôts récents (été 2020) est inconnue. Il apparaît que les Communes de Fontainebrux et des Repôts (dont le maire a été contacté) n'ont jamais utilisé cette plateforme. Il est décidé que la Commune de Larnaud ne dépose plus et ne fasse plus déposer ni déchets verts ni déblais de démolition. Seules sont autorisées pour elle les terres de curage de cours d'eau et fossés communaux classés. La Commune de Ruffey n'utilisera cette plateforme que pour ses dépôts propres de déchets verts, de gravats ou terre de curage.



Montée en débit

Depuis le 16 juin 2020, la montée en débit Internet sur Ruffey est effective. Au lieu de chercher Internet à Bletterans, l'Internet très haut débit arrive dorénavant par fibre optique derrière l'épicerie.

L'arrivée d'Internet à la maison n'a pas changé : il se fait toujours par le fil cuivre du téléphone via la Box Internet.

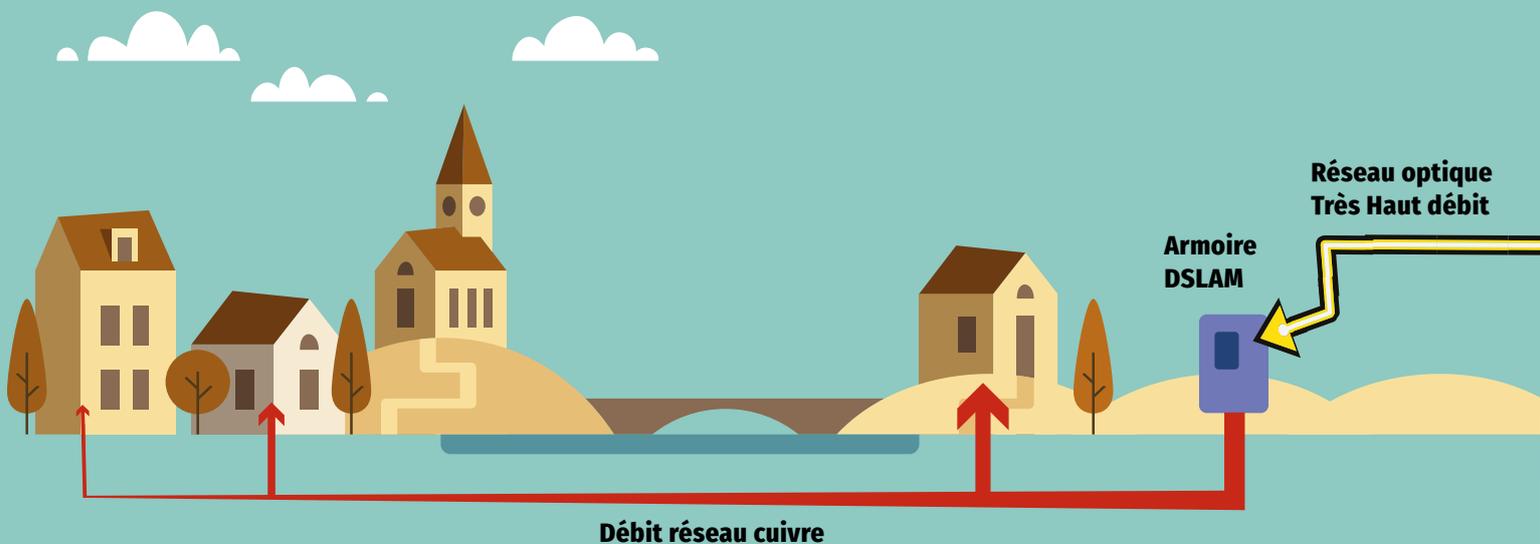
Plus vous êtes loin de l'épicerie, plus le débit diminue. Quai de Seille, le débit

de téléchargement est de l'ordre de 70 Mégabits par secondes. A la sortie de Ruffey route de Lons, le débit est de l'ordre de 35 Mégabits par secondes. Les premiers habitants du hameau de Bard ont 18 Mégabits par secondes.

Selon les opérateurs, la montée en débit n'est pas toujours effective. Si elle est automatique avec free, elle ne l'est pas avec Orange par exemple où il faut joindre le service commercial. Pour

connaître votre débit, taper « speedtest » dans votre navigateur Internet puis cliquer sur « Lancer le test de vitesse ».

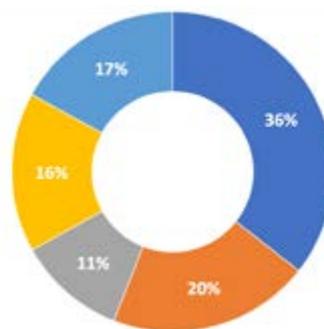
L'armoire derrière l'épicerie contient les DSLAM de trois opérateurs (Orange, Free, Bouygues). Le DSLAM regroupe toutes les lignes des abonnés de l'opérateur, puis il effectue un multiplexage pour faire une seule connexion Internet globale via une fibre optique transmettant les données à 1 Gigabits par seconde.



BUDGET - COMPTE ADMINISTRATIF

Dépenses de fonctionnement

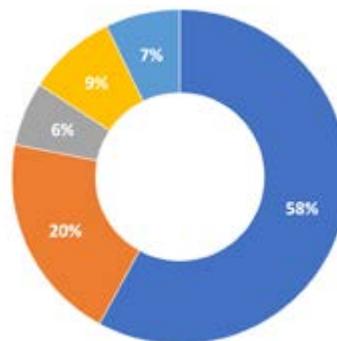
	2020	2019
Charges de personnel	161 179 €	169 818 €
Charges à caractère général	92 012 €	152 750 €
Autres charges	49 387 €	46 443 €
Remboursement emprunts (capital et intérêts)	73 034 €	64 664 €
Capacité d'investissement	76 906 €	87 540 €
Total	452 518 €	521 215 €



- Charges de personnel
- Charges à caractère général
- Autres charges
- Remboursement emprunts (capital et intérêts)
- Capacité d'investissement

Recettes de fonctionnement

	2020	2019
Impôts et taxes	262 174 €	259 191 €
Dotations	91 141 €	91 504 €
Affouage et vente de bois	28 046 €	59 561 €
Loyers	38 666 €	42 477 €
Autres recettes	32 491 €	68 482 €
Total	452 518 €	521 215 €



- Impôts et taxes
- Dotations
- Affouage et vente de bois
- Loyers
- Autres recettes

Investissements

Année 2020	Coût total des travaux TTC	Reste à charge commune	Part commune
Entretien forêt	16 103 €	14 639 €	91%
Porte intérieure église	2 880 €	1 444 €	50%
Extension local ACCA	7 074 €	5 914 €	84%
Chauffe eau 50L épicerie	522 €	475 €	91%
Création réseau d'eau pluviale et puits rue neuve	15 018 €	12 554 €	84%
Tondeuse autoportée	12 114 €	10 127 €	84%
Copieur mairie	4 539 €	3 794 €	84%
Ordinateur portable et vidéoprojecteur	1 110 €	1 110 €	100%
Accès parcelle forestière grange Bedey	4 281 €	3 578 €	84%
Totaux	63 641 €	53 635 €	84%

Subvention DRAC : 481 €
Département : 481 €

Reste à charge commune : somme restante après subventions et récupération d'une partie de la TVA (16,404% du TTC)

Emprunt

	Capital emprunté	Capital restant dû au 1/1/2021	Taux	Début	Fin
Voirie 2001	56 948 €	4 377 €	4,35%	29/04/2003	29/10/2021
Salle polyvalente	300 000 €	108 177 €	3,26%	27/06/2007	27/06/2026
Travaux rue d'Oisenans	240 000 €	70 082 €	4,19%	15/03/2009	15/04/2024
Travaux rue Lecourbe	170 000 €	78 422 €	3,05%	14/11/2013	28/11/2025
Travaux rue Général Gauthier et des 4 arbres	120 000 €	112 391 €	0,71%	15/01/2020	21/12/2034
Total	886 948 €	373 449 €			

TRAVAUX - INVESTISSEMENTS 2020



Le département a procédé au remplacement de l'enrobé le long de la RD38 concluant ainsi les travaux entrepris par la municipalité.



Mai 2020 : réalisation de la deuxième tranche de travaux sur la Molette par l'entreprise Jura Natura Services. Un curage soigné a été réalisé en aval du moulin afin de faciliter l'écoulement dans le bras menant sur Villevieux. Les travaux sont portés par la Communauté de Communes. Ils sont financés à 80% par l'agence de l'eau.

Première phase de travaux rue Neuve. Le SIEA (Syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement) a procédé à l'abandon de l'ancienne conduite d'eau potable en amiante-ciment. Les riverains sont aujourd'hui raccordés sur une adduction d'eau neuve. La commune a ensuite créé 3 puits perdus pour absorber l'eau pluviale dans cette partie très peu en pente. Une seconde phase de travaux est prévue en 2021 par l'enfouissement des réseaux secs et la poursuite du trottoir jusqu'au prieuré Saint Christophe.



La commune a acheté sa propre tondeuse afin de faciliter le travail de Raphaël. Ainsi notre employé communal ne sera plus dépendant de la Communauté de Communes pour réaliser les nombreux entretiens estivaux.



Réalisation d'un sablé-ciment par l'entreprise Bonnefoy terminant le cheminement piéton menant au cimetière.

Prête juste à temps pour la cérémonie de la percée du vin jaune, la porte intérieure de l'église a été rénovée.



Une table de pique-nique a été installée au barrage de Juhans par l'équipe verte « Agathe paysage » de la CCBHS et notre employé Raphaël. Cette table est donnée par la CCBHS. De beaux pique-niques en perspective !





Imaginons, la forêt du futur

Affouage et vente de bois d'œuvre

Il y aura 23 affouagistes cette année à Ruffey. Ils se partageront 226 m³ de houp-piers (têtes d'arbres des billes vendues) et quelques charmes situés en Troussant parcelles 12 et 14. L'ONF préconise une vente aux affouagistes à 8 euros du m³. Sur proposition de la commission forêt, et comme cela était le cas lors du précédent mandat, il est demandé aux affouagistes 7 euros du m³. A noter que le volume est celui estimé par l'ONF, servant de base à la facturation. Les volumes réalisés effectivement peuvent être différents.

Exploitation 2020 : 37 m³ de peupliers (en majeure partie déperissants). Il n'y a pas eu d'acheteur pour ce lot à la vente ONF. Cependant, nous avons réussi à les

vendre en interne avec un petit bénéfice de 150 €. Une vente concernant les parcelles 12 et 14 (En Troussant) aura lieu le 20 janvier 2021. Lots proposés : 130 m³ de chêne, 29 m³ d'hêtre, 16 m³ de frêne et 11 m³ chêne rouge.

! Les coûts d'exploitation s'élèvent environ à 20 euros HT du mètre cube (abattage, débardage, cubage).

A ces coûts, il faut ajouter 12% de la recette (affouage y compris) pour rémunération de l'ONF. En effet, tout produit venant de la forêt soumise au régime forestier (affouage, bois d'œuvre, redevance d'antenne relais, etc.) subit ce prélèvement de 12%.

Plan d'aménagement

Les 310 ha de notre forêt communale sont soumis au régime forestier et de ce fait sont gérés par l'ONF. Un plan d'aménagement de 20 ans doit être suivi.

Le précédent arrivait à échéance fin 2019 et à ce jour, le plan d'aménagement proposé (période 2020-2039) n'est toujours pas signé.

L'état actuel de la forêt et de ses peuplements a fait l'objet d'une étude minutieuse et rigoureuse par les services de l'ONF. Cet état diagnostic ne fait pas

débat. Dans les 20 prochaines années, 157 ha de forêt auront atteint une maturité maximale, et 217 ha au bout de 40 ans. Sur de nombreuses parcelles l'état des peuplements boisés est jugé pauvre voire classé « ruiné » notamment dans les parcelles proches de Bard où, proche des habitations, des exploitations plus importantes ont été réalisées pendant plusieurs décennies.

L'enjeu est de renouveler la forêt pour le futur, dans 100 ou 150 ans. L'ONF propose de miser sur des plantations de chênes sessiles mais il faudra de la lumière pour espérer leur reprise. Il faut soit faire des éclaircies autour des jeunes pousses ce qui demande un travail manuel long et quasi impossible à réaliser sur de grandes surfaces, soit faire de larges clairières où des plants de même âge peuvent pousser. C'est l'objet des coupes rases.

Mais ces coupes rases nous inquiètent. Elles perturbent bien sûr la faune et la flore. Des choix judicieux de parcelles dans le temps peuvent être pensés pour en limiter les effets. Le deuxième aspect qui ne doit pas être négligé est la prolifération des plantes invasives (type raisin d'Amérique) qui profitent de ces coupes à blancs pour proliférer.





< Coupe d'épicéas scolytés



Cela augmente les coûts de plantation et de suivi des parcelles sur les premières années. Enfin, la garantie de reprise des jeunes plants n'est pas toujours évidente : la parcelle n°3 en est un exemple où les sécheresses estivales mettent à mal les jeunes pousses. S'ajoute à cela le fait que nous ne souhaitons pas avoir une forêt industrielle de monoculture.

Et si le chêne subit à l'avenir des attaques massives comme celle du scolyte sur les épicéas ou la chalarose du frêne, nos investissements d'aujourd'hui seront vains ! Le changement climatique est une réalité ! Le choix est donc cornélien. Soit nous décidons d'investir pour l'avenir avec les produits financiers actuels de la forêt et assurer, si les conditions climatiques le permettent, une forêt avec du bois d'œuvre pour les générations futures. Soit nous décidons de laisser la forêt en l'état actuel en exploitant les bois murs ce qui aura pour conséquence d'appauvrir encore la forêt du point de vue des bois d'œuvre mais laissera des bois qui assureront un couvert végétal pour la terre, la flore et la faune.

Sauvons la forêt

Nous ne voulons pas que la forêt disparaisse dans les décennies à venir.

La proposition de couper à blanc 2 à 3 ha de forêt par an est contre intuitif !

Sachons être clairvoyants pour assurer des bois d'œuvre à nos successeurs

comme nous exploitons aujourd'hui ceux d'hier et pour assurer une forêt robuste au changement climatique. Sachons aussi avoir chacun de nous des gestes de développement durable dans notre quotidien. Nous le voyons avec ce dossier, le changement climatique est loin d'être une fiction ! Si nous voulons laisser les futures générations vivre dans le confort actuel, nous devons absolument adopter des comportements écologiques responsables.

Durant le plan précédent (2000-2019) l'option la plus ambitieuse (surface de coupes rases la plus élevée) a été retenue par le Conseil Municipal de l'époque. L'ONF propose de poursuivre sur ce rythme et propose « une surface de régénération » (comprendre coupe rase) entre 49 et 65 ha pour 20 ans. La précédente commission forêt avait pro-

posé de retenir cette surface de 49 ha. Les avis des conseillers municipaux de l'époque étant très partagés, il a été décidé de laisser la décision au nouveau conseil actuel. La problématique a été prise en main par les nouveaux conseillers. Des réunions sur le terrain ont eu lieu, des rencontres avec les ingénieurs en charge des aménagements ont été organisées.

Sans plan légal d'aménagement la commune ne pourra plus exploiter ses bois (bois d'œuvre comme bois d'affouage). Donc à ce jour, soit nous acceptons le plan proposé, soit nous le refusons et dans ce cas notre forêt restera en l'état (avec quelques parcelles dépourvues de chênes ou de chênes en fin de vie). La commission forêt va se réunir courant janvier pour prendre une décision.

Bois du marais

En plus de ces 310 ha, la commune est propriétaire de 8 ha de forêt dans le bois dit « des marais » en contrebas du hameau de Bard. Cette surface ne fait pas partie du régime forestier car la commune a fait le choix durant les précédents mandats de laisser la gestion à la fédération des chasseurs. Une mare pédagogique a été réalisée et il a été décidé par le nouveau conseil de laisser ces 8 ha en îlot de sénescence : la zone est volontairement laissée à l'évolution spontanée de la nature. Les arbres vont accomplir leur cycle de vie naturel jusqu'à effondrement et décomposition complète. C'est un moyen de soutien à la biodiversité, objet d'étude de la mare qui servira de point de départ d'observation.



Délibérations du conseil municipal

Désignation des ateliers publics pour la distillation des marcs. Les propriétaires d'alambics de Bard et Ruffey, Mrs Boeuf, Petot, Henry, Drouillot, Petot, Large, Pommier, Nicolas ... pourront commencer à distiller le 20 novembre 1920 jusqu'au 1^{er} février 1921 de 6h à 19h tous les jours sauf le dimanche.

Le conseil s'engage à pourvoir pendant une période de 15 ans aux dépenses en ce qui concerne l'organisation et le service du corps de sapeurs pompiers de la commune.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet de contrat de renouvellement du bail de l'immeuble occupé par le bureau de poste et des travaux de réparations à faire en cet immeuble demandés par Mr le Directeur des Postes du Jura. L'estimation des travaux s'élevant à plus de 3000 francs alors que pendant les 9 années du bail, la commune ne percevra que 1800 francs de location, le conseil demande qu'il soit procédé seulement aux réparations les plus urgentes. Il demande aussi à l'Etat de consentir à augmenter le prix de la location annuelle à 500 francs (demande qui sera d'ailleurs refusée).

Monument aux enfants de Ruffey morts pour la France

Le projet de monument décidé en décembre 1919 prend forme. Mr Messin ingénieur en retraite à Ruffey fait fonction d'architecte et réalise les plans ; Mr Micciolo entrepreneur à Besançon érige le monument devant la mairie pour un montant de 15000fr.

Pour faire face à cette dépense, en attente d'une subvention probable de l'état, et malgré les souscriptions recueillies, la commune demande l'autorisation à l'administration des Eaux et Forêts et au Préfet de vendre par anticipation une coupe d'affouage.

Le 11 novembre 1920 a lieu la cérémonie d'inauguration sous la présidence de Mr Miseray, maire, des conseillers municipaux, du secrétaire de mairie, de Mr Culas, conseiller général du canton de Bletterans, et de l'abbé Bariod curé de Ruffey .

Le même jour a été planté un arbre de la liberté sur le tertre du château en l'honneur du cinquantenaire de la République et du retour de l'Alsace Lorraine à la France.



Ligne de tramway *Lons Le Saunier - Ruffey - Pierre de Bresse*

En 1900, le Conseil Départemental du Jura présente un projet global de lignes de tramway, d'une part une ligne Lons le Saunier/Saint Julien sur Suran, d'autre part une ligne Lons le Saunier /Pierre de Bresse. Ce tracé relierait Lons, Feschaux, Plainoiseau, Saint Germain les Arlay, Arlay, Bletterans, Chapelle Voland, Pierre de Bresse. Il a pour but de relier la plaine de bresse et la petite montagne ainsi que le Haut Jura pour permettre les échanges commerciaux, (foire de Bletterans, produits de la Bresse, vignoble jurassien, produits du plateau) ainsi que le transport de voyageurs.

A la demande des conseils municipaux des communes concernées par le tracé, différentes variantes sont proposées. L'Etoile, Quintigny

et Ruffey souhaitent que la ligne passe par les dites communes et non pas par St Germain car le parcours pour se rendre à Lons le Saunier en est considérablement rallongé.

La convention interdépartementale entre Jura et Saône et Loire sera difficile à établir. Il faudra attendre avril 1913 pour que la loi d'utilité publique de la ligne Lons le Saunier-Pierre de Bresse soit votée. Les travaux sont entrepris en avril 1914 mais interrompus en août du fait de la déclaration de guerre.

En 1919, le Conseil Général décide que les travaux ne pourront être repris que si les communes acceptent de voter le triple des subventions prévues avant guerre, le coût des

matériaux et de la main d'œuvre ayant considérablement augmenté. En 1920, le Conseil Municipal de Ruffey est à nouveau consulté mais reste sur ses positions. Les subventions votées pour la ligne Lons-Saint Julien étant insuffisantes et les deux projets étant liés, le Conseil du Jura renonce définitivement au projet en 1926.

Certains vestiges demeurent encore, comme le mur de soutènement de la gare de l'Etoile, ou le pont pour enjamber la Seille à Arlay... Des plans du tracé, de la gare Desnes-Ruffey sont visibles aux archives départementales.

Plus d'informations sur le site
<http://www.jurafrance.info/cfv/>

REPÈRES CALENDAIRES



1 et 2 février

Retour de la percée du vin Jaune à Ruffey pour sa 23ème édition.



Du 17 mars au 11 mai

Premier confinement sanitaire pour lutter contre la pandémie de COVID 19

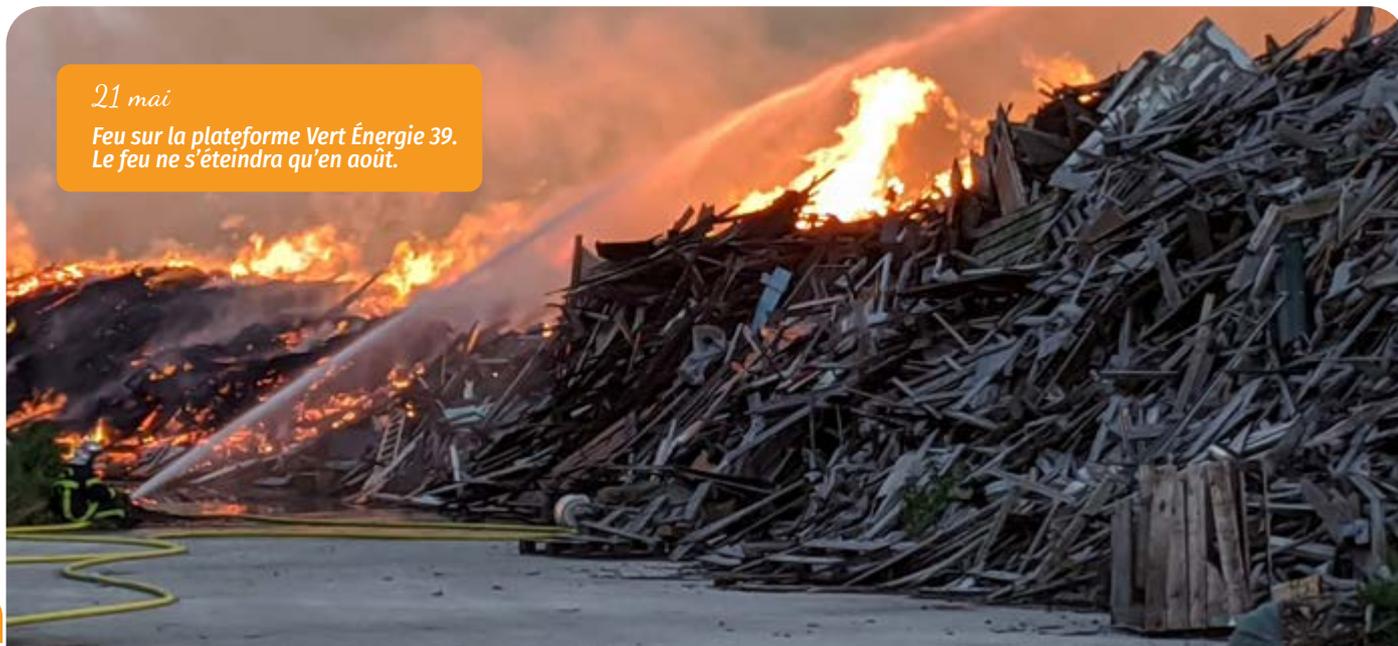


Un 8 mai

En période de confinement

21 mai

**Feu sur la plateforme Vert Énergie 39.
Le feu ne s'éteindra qu'en août.**



REPÈRES CALENDAIRES



28 juin
Deuxième tour des élections municipales



6 août
Test du matériel communal de désherbage mécanique.



1 septembre
Rentrée des classes



Commémoration du 11 novembre
Durant le second confinement (du 30 octobre au 15 décembre)



17 décembre
Arbre de Noël de l'école



La Percée du Vin Jaune

La Percée du Vin Jaune
23^e édition

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé



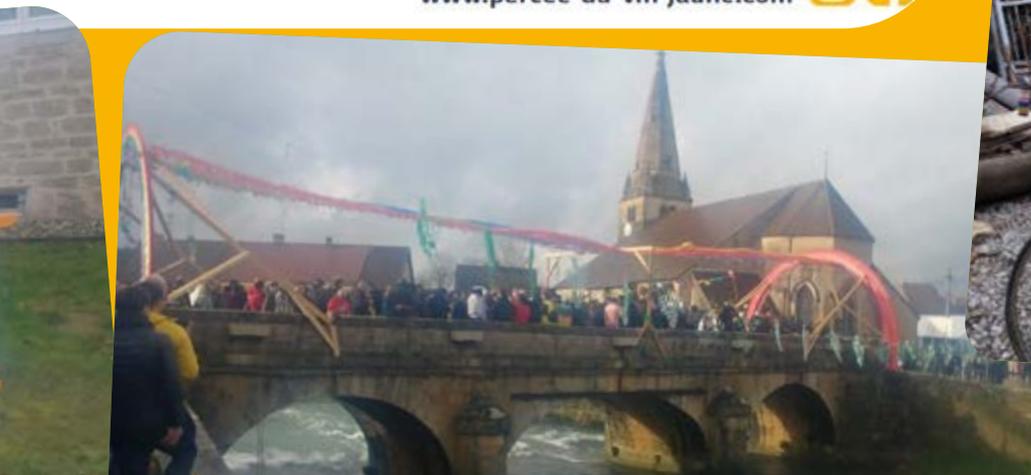


PERCÉE
JAUNE

Ruffey-sur-Seille

-02 février
2020

Billetterie en prévente uniquement sur www.percee-du-vin-jaune.com

A collection of decorative icons including a wine barrel, a wine glass, a heart, a house, a vine, and a bunch of grapes. There are also two rows of small, repeating patterns of dots and lines.



Structure pédagogique

67 écoliers au total :

PS-MS-CE1 (24 élèves) : Mme Karine LIEGEON
(Atsem : Mme Karine MOREY)

GS-CP-CE2 (19 élèves) : Mme Cécile MONSARRAT (directrice)

CE2-CM1-CM2 (24 élèves) : Mme Karine COMBET

Horaires :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h35 à 12h05 et de 14h00 à 16h30
L'accueil est assuré 10 minutes avant le début des cours.

Contacts :

03 84 85 08 94

ecole.ruffey-sur-seille@ac-besancon.fr

Projet d'interprétation de la mare de Ruffey-sur-Seille

En partenariat avec Christine Abt, éco-interprète à la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura, les enfants de l'école participent cette année à un projet de découverte de la mare de Ruffey-sur-Seille à travers la réalisation d'un panneau d'explications à destination des promeneurs.

Les premières séances, réalisées en septembre avaient pour objectif de prendre contact avec les lieux. Les plus grands se sont rendus sur place à pieds pour faire l'inventaire des ressources qu'ils souhaitent mettre en valeur. Pour les plus petits, cette découverte de la mare s'est faite par le biais de la manipulation : chaque élève de maternelle a construit une petite mare en argile agrémentée de petites brindilles, marrons et autres petits « trésors » récoltés dans le parc de l'école.

Les séances suivantes ont eu pour objet la réalisation d'exposés sur les animaux et plantes de la mare que les maternelles ont découverts grâce à un diaporama. Reste le plus difficile du travail : la mise en forme du panneau qui sera rédigé par les élèves d'élémentaire et illustré par les maternelles.





*Ce qu'ils en pensent,
ce qu'ils en disent...*

Les CP – CE1 - CE2



Pendant le confinement du printemps 2020, nous avons vécu « l'école à la maison ». Les maîtresses nous envoyaient des devoirs par mail. Cela changeait nos habitudes. Ne plus voir nos amis, travailler avec nos parents, rester à la maison... C'était triste !

Ensuite, nous sommes revenus à l'école ; sans, puis avec des masques. Ici, on respecte les règles du protocole sanitaire. On se lave les mains très souvent. Nos récréations sont séparées. On ne peut pas être avec tous nos copains et on ne sort plus les jeux de cour. Interdit aussi les câlins d'amitié alors on s'offre des dessins, des messages, etc.

Les masques nous grattent, mais on les garde. Au moins, au printemps, on n'était pas obligé de les porter à la maison. Vivement qu'on les enlève et qu'on puisse reprendre nos anciennes habitudes !



Périscolaire

La cantine-garderie est assurée par la Communauté de Communes (CCBHS). C'est Mickaël qui est responsable du site de Ruffey. Francine est aujourd'hui employée de la CCBHS et assure avec Mickaël l'essentiel du travail.

Le repas bien sûr, mais aussi des temps d'animations pour une "garderie" épanouissante pour l'enfant.

MERCI AUX BÉNÉVOLES

Comité décoration

Une joyeuse équipe s'est constituée pour parer Ruffey de ses plus belles couleurs afin d'accueillir la 23^{ème} édition de la percée du vin jaune. Il n'a pas fallu compter ses heures, et le résultat a été à la hauteur !



MERCI AUX BÉNÉVOLES



Atelier masques

A la suite d'une idée d'une habitante de Ruffey, un collectif d'une douzaine de bénévoles s'est constitué pour lancer un atelier de couture pour fabriquer des masques qui seront distribués aux habitants. Merci à vous de cette initiative à la fois sanitaire et solidaire.

Travaux divers



Des habitants ont effectué des travaux de menuiserie pour mettre en valeur le patrimoine (voir page 2) ou l'entretenir en réparant des volets ou en renforçant les porte manteaux de l'école.



Il a fallu aussi une bonne demi-journée pour évacuer les 5 mètres cubes de brindilles apportés dans le clocher par les choucas.



La barrière grange Bedey a été déplacée et réparée pour éviter les dépôts sauvages très fréquents en ce lieu.

Fleurissement et illuminations

Merci aux bénévoles qui participent au fleurissement ou aux illuminations de Noël. Ce sont autant de moments partagés ensemble, importants pour la vie de notre village.





ACCA

Bonne année à tous

46 chasseurs sont inscrits cette année à Ruffey.

Une année très particulière suite à l'épidémie. La chasse a été dans un premier temps fermée. Puis ouverte à nouveau suite à la demande de la Fédération (via la Préfecture) de manière à réguler la population du grand gibier.

A ce jour, 8 sangliers ont été prélevés sur la Société.

L'extension de notre cabane est achevée au niveau du gros œuvre. Il nous reste à réaliser l'aménagement intérieur (travaux stoppés en raison de la Covid).

Je tiens à ce titre à remercier l'ancienne municipalité pour sa partici-

pation financière concernant le gros œuvre.

Voici les consignes départementales pour cette année. Les cabanes resteront fermées. Pour les battues, les consignes de sécurité seront lues à l'extérieur avec le port du masque obligatoire et les signatures seront effectuées par le responsable des battues.

Malheureusement, comme beaucoup d'associations, nous n'avons pas pu organiser nos manifestations habituelles (fondue et repas sanglier). En souhaitant, comme vous tous, que la situation sanitaire s'améliore, nous vous disons à très bientôt lors de nos prochaines manifestations.





Avec Le foyer, faites le plein de manifestations

Première manifestation de l'année, la galette des rois offerte à nos aînés. Cette après-midi récréative s'est déroulée le dimanche 5 janvier 2020, la bonne ambiance était une fois encore présente. Les membres du Foyer Rural et les personnes âgées sont toujours heureux de se retrouver pour partager les fameuses galettes et pourquoi pas coiffer une couronne !

Le traditionnel LOTO du foyer s'est déroulé à Bletterans le samedi 11 janvier, Ruffeyens et joueurs des alentours ont scruté leurs cartes dans l'attente du numéro gagnant, un vif succès.

Le samedi 8 février, la troupe Initiative Desnoises est venue nous régaler. Encore un bon moment de détente et de rires devant une salle comble.

Cette manifestation fut la dernière à se dérouler dans de bonnes conditions sanitaires.

Vient ensuite la dernière « grande » manifestation de l'année, le Ruff 'Estival le 8 août dernier. Contre vents et marées, le Foyer Rural a réussi à proposer une édition « light » de son Ruff 'Estival, avec l'appui de la commune, en respectant de très strictes conditions sanitaires. La jauge de 250 personnes fut respectée et nous avons pu, à notre petit niveau, proposer cette soirée concert, mettant en avant la culture en cette période difficile. Nous espérons reconduire cette

belle et nouvelle manifestation pour les années futures.

Nous vous rappelons, que le foyer, ce sont aussi les cours de Gym, Zumba, la bibliothèque, les après-midi jeux pour nos aînés etc.

Vous l'avez certainement remarqué, l'équipe du Foyer Rural, subit elle aussi, cette période difficile. Une totale remise en question est en cours, tant au niveau de l'équipe qu'au niveau du format associatif et culturel proposé par le foyer. Nous ne sommes désormais que 5 membres du CA au Foyer Rural : sans recrues nouvelles et forces vives, la dynamique de cette association historique, continuera à s'effriter.

Nous ne remercierons jamais assez, tous nos membres actifs, bénévoles, qui soutiennent le foyer, chacun à leurs manières tout au long de l'année.

Battons-nous pour conserver notre Foyer, reconnu dans toute la région.

Ruffeyens de tous âges, anciens ou nouveaux habitants, nous avons besoin de vous pour réfléchir à un « nouveau » Foyer Rural. Nous reviendrons vers vous, une fois la situation sanitaire stabilisée afin de rencontrer et échanger avec toutes les personnes motivées et ainsi réécrire une suite à l'histoire. Prenez soin de vous.

L'équipe du foyer

Président :

Yohann Bichon.

Secrétaires :

Claudine Cabut,

Billy Fautrelle.

Trésoriers :

Isabelle Fachinetti,

Romain Bonnet.

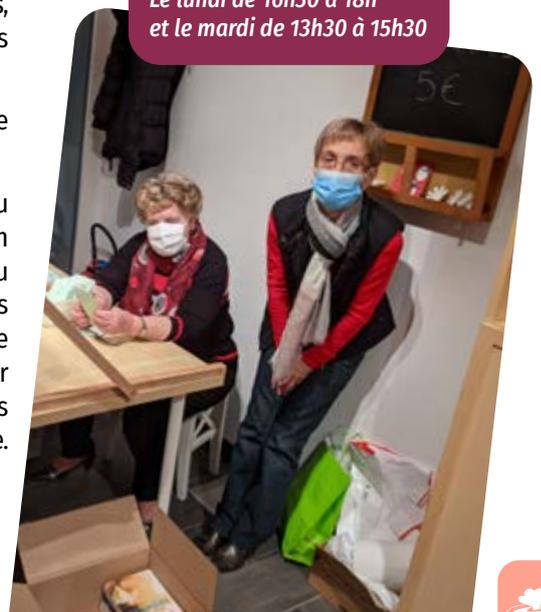
Bibliothèque

Horaires d'ouverture

toutes les semaines

Le lundi de 16h30 à 18h

et le mardi de 13h30 à 15h30



Chant d'étoile



Nous étions plus de 90 à venir applaudir Laurent Berger en Février 2020 pour le 1er concert de la saison de Chants d'Etoile. Hélas la pandémie a mis fin à ce bel élan. La belle histoire se poursuit malgré tout avec l'acquisition d'une sono, table de mixage, projecteurs et micros.

En effet nos amis de l'Annexe à Ivry (lieu de chanson mythique de la région Parisienne, berceau d'Allain Leprest et de Jean Ferrat entre autres ...) arrétant leur activité, nous ont cédé leur matériel à prix modique. Nous sommes donc prêts à accueillir les artistes, qui ont beaucoup souffert en cette année de disette culturelle et bien sûr le public.

PROGRAMME 2021 :

Le Vendredi 23 Avril à 20h30

Jérémie Bossone



Le projet de Jérémie Bossone est limpide : proposer un mariage réussi entre le rock et la chanson. Le travail de Jérémie est un cri poétique aux inspirations baudelairiennes où se croisent le chant de Mano Solo, les univers de Jacques Brel ou de Gérard Manset. Jérémie cultive la passion du chant et de l'interprétation.

Le Vendredi 18 Juin à 20h30

Frédéric Bobin



Tour à tour chroniqueur social et chroniqueur de l'intime, Frédéric Bobin sillonne depuis une dizaine d'années les routes de France et d'ailleurs (Suisse, Québec, Sénégal, Lituanie, Pologne) pour chanter ses folkgsongs à la française écrites à quatre mains avec son frère et alter ego Philippe. « Son dernier album Les Larmes d'Or est son meilleur cru. Douze pépites, douze trésors à s'offrir. » LE JOURNAL DE SAONE-ET-LOIRE

Le Dimanche 26 Septembre

Natasha Bezriche



Natasha a l'âme slave, le cœur berbère et une voix qui embrasse l'humanité toute entière. Cette femme tellurique sort du lot... Elle lance aux étoiles, sur scène comme dans la vie, semble-t-il, des trésors d'humanité et de chaleur, de ceux qui rendent la vie meilleure.

Son nouveau spectacle : Féminin pluriel, c'est une fille.

Le samedi 20 Novembre

Pierre Paul Danzin



Chanson d'expression, spectacle vivant sont des mots qui prennent tout leurs sens, il vit ses chansons, en gestes, en expressions du visage, il nous amène dans des voyages, des moments de vie, avec un regard humaniste, lucide, parfois caustique, mais la tendresse reprend toujours le dessus et l'espoir tient son horizon.





2020 Quelle drôle d'année...

Souhaitons que celle-ci reste dans les annales comme une année sans pareille et que nous n'ayons pas à revivre ces longs mois sans convivialité, sans partage, sans spectacles, sans émotions artistiques vivantes. Le manque met en évidence ce qui est essentiel, nous réaffirmons avec force ce qui nous guide depuis notre création, le besoin de "moments de convivialité et d'échanges culturels en milieu rural" (article 2 de nos statuts).

Malgré le contexte, nous avons pu organiser deux jolis moments en 2020 :

"La Belle Paire" le 21 août

« Le Bal Nomade" le 19 septembre

Soyons sereins, optimistes et joyeux,
et retrouvons-nous bientôt !



"La Belle Paire"



"Le Bal Nomade"



Les P'tits Ruffeysiens

En 2020, une vente de saucisses en partenariat avec la boucherie de la Seille à Ruffey a été organisée et a eu un franc succès. Au vu de la crise sanitaire, la fête de fin d'année au mois de Juin n'a pu être réalisée. Pour l'année scolaire 2020/2021, l'association a réorganisé une vente de saucisses, une vente de galettes des rois et de corniottes et espère pouvoir organiser la tombola de Pâques ainsi que la fête de fin d'année.

Une partie des bénéfices permettra de financer le voyage scolaire de 5 jours des élèves de l'école primaire à Lamoura au mois de Mai 2021, projet qui était prévu l'an passé mais qui a dû être reporté. Le reste des bénéfices servira pour un projet de la classe de maternelle et pour des demandes de financement de l'école.

Nous comptons sur tous pour un maximum de partages dans votre entourage.

Le bureau a changé cette année :

Président :

LACOSTE Thibaut

Vice-Présidente :

LAMARD Stéphanie

Trésorière :

MOREAU Magalie

Secrétaire :

PUGET ROUSSOT Amandine

Vous pouvez nous retrouver sur facebook sur la page « Les p'tits Ruffeysiens ».

VIE ASSOCIATIVE



Rénovation stèle

La stèle érigée le long de la route du gravier a été rénovée en 2020 par l'association des anciens combattants présidée par Djilali Mazzouz. Elle rend hommage à Jean Moulin et au Général Delestraint qui se sont envolés depuis Ruffey pour Londres le 13 février 1943.

Ce sera le seul vol de la RAF (Royal Air Force) depuis Ruffey. Les avions, pour ne pas se faire remarquer volaient tous feux éteints, au clair de lune. Pour se repérer, les pilotes utilisaient les cours d'eau que la lune faisait luire.

Aussi, c'est la plaine d'Orion, le long de la route de Bletterans à Saillenard et bordé par la Seille, qui servit du 20 mai 1943 au 8 février 1944 d'aérodrome clandestin. Les résistants arrivant ou partant pour l'Angleterre étaient accueillis au château de Villeveux.





Remise de médailles d'honneur

28 février : remise de médailles d'honneur régionale, départementale et communale.

La médaille récompense la compétence professionnelle et le dévouement des élus locaux ou agents publics des collectivités territoriales et de leurs établissements.



Alain Bonnin

Recevant des mains de Danielle Brulebois, députée, la Médaille d'Honneur Or pour 35 années de services accomplis.



Hervé Paris

Dit Bobo, recevant des mains de Sylvie Vermeillet, sénatrice, la Médaille d'Honneur Argent pour 20 années de services accomplis. Bobo a été élu à Ruffey en 2000 au cours d'une élection de renouvellement partiel du Conseil Municipal et a participé à trois mandats dont un comme adjoint au maire.



Evelyne Petit

Recevant des mains de Danielle Brulebois, députée, la Médaille d'Honneur Argent pour 20 années de services accomplis. Evelyne s'est engagée dans la vie communale, d'abord à Saint Remy (71) où elle a été première adjointe puis en 2017 à Ruffey, son village natal où elle fut maire 6 ans. Danielle Brulebois a également offert à Evelyne la médaille de l'Assemblée Nationale.



ETAT CIVIL

NAISSANCES

Declan Lucien Jean-Baptiste Riva
Né Le 17 Avril 2020 À Lons Le Saunier

Hugo Bichon
Né Le 04 Mai 2020 À Lons Le Saunier

Louise Suzanne Simone Peron
Née Le 28 Mai 2020 À Besançon (Doubs)

Maëlle Stéphanie Bertrand
Née Le 21 Juillet 2020 À Lons Le Saunier

Lara Turin
Née Le 04 Octobre 2020 À Lons Le Saunier

Marius Henri Charles Fauterelle
Né Le 16 Novembre 2020 À Lons Le Saunier

Lilian Bully
Né Le 16 Décembre 2020

Eléana Gauthier
Née Le 22 Décembre 2020



MARIAGES

*Nathalie Marie-Christiane Fournier
Et Hervé André Paris*
Célébré Le 05 Septembre 2020

DECES

Paulette Marie Buclez (93 Ans)
Veuve Froissard
Le 9 Janvier 2020 À Lons Le Saunier

Osius Jean Arthur Jouans (98 Ans)
Le 1er Février 2020 À Champagnole

Dominique Michel Guillemain (60 Ans)
Le 24 Juillet 2020 À Ruffey Sur Seille

Suzanne Marguerite Renard (86 Ans)
Veuve Volatier
Le 16 Juillet 2020 À Lons Le Saunier



Baptême républicain célébré le 15 août 2020

Juliane Puget Roussot

Pierre Louis Victor Lebrasseur (73 Ans)
Le 3 Aout 2020 À Lons Le Saunier

Madeleine Elisabeth Simone Rameaux (74 Ans)
Eponse Gras
Le 15 Octobre 2020 À Poligny

Jeannine Ballaud (81 Ans)
Veuve Durrenberger
Le 13 Décembre 2020 Lons Le Saunier

Jeanine Vuilloz (86 Ans)
Veuve Ecoiffier
Le 29 Décembre 2020 À Lons Le Saunier

Les Ruffeysiens décédés en cours d'année, non domiciliés dans la commune :

Jean Ferdinand Ernest Paris (71 Ans)
Le 29 Mai 2020 À Cabriès (Bouche Du Rhône)

Eugène Paul Arnaud (90 Ans)
Le 27 Octobre 2020 À Puteaux (Haut de Seine)

Roger Robert Jalley (94 Ans)
Le 13 Novembre 2020 À Vincent-Froideville

Christian Pierre Verges (67 Ans)
Le 9 Novembre 2020 À Larnaud

Aline Marie Elisa Laurent (93 Ans)
Le 24 Décembre 2020 À Nice (Alpes maritime)

Déclarations prealables

Accordées en 2020

Cédric ROSAIN : changement de menuiseries (7/04/2020)
Frédéric DAMIEN : construction d'une piscine (19/05/2020)
Christophe PETIOT : construction d'une piscine (9/06/2020)
René SORGUE : réfection de la toiture à l'identique (29/06/2020)
Yohann BICHON : installation de panneaux photovoltaïques (03/08/2020)
Alexandre BOURDY : construction d'une piscine (04/08/2020)
Abdellaziz HARHOURI : construction d'une piscine (11/08/2020)
Billy FAUTRELLE : pose d'une clôture bois (29/09/2020)
Denis STOHR : construction d'une piscine (30/10/2020)
Pierre DUCOS : installation d'une piscine coque (24/09/2020)
Alexandre JULIAN : ravalement de façade et muret (06/10/2020)

Cyril MOREY : construction d'une piscine (03/11/2020)
Valéry BUCLET : construction d'un abri pour stockage de bois et divers (19/11/2020)
Flavien PLATRET : installation d'un grillage souple et pose portail (19/11/2020)
François SATORY : construction d'un mur d'enceinte (02/12/2020)
Gisèle CARRE : crépis sur mur mitoyen de séparation (03/12/2020)
Vincent BERNARDOT : création de 3 ouvertures (9/12/2020)
Patrice VOMIERO : changement des menuiseries (10/12/2020)
Clément PUGET : changement des menuiseries (10/12/2020)
Clément PUGET : pose d'une clôture et d'un portail (17/12/2020)

Permis de construire

Accordé en 2020

Abdellaziz HARHOURI : construction d'une maison individuelle (29/05/2020)

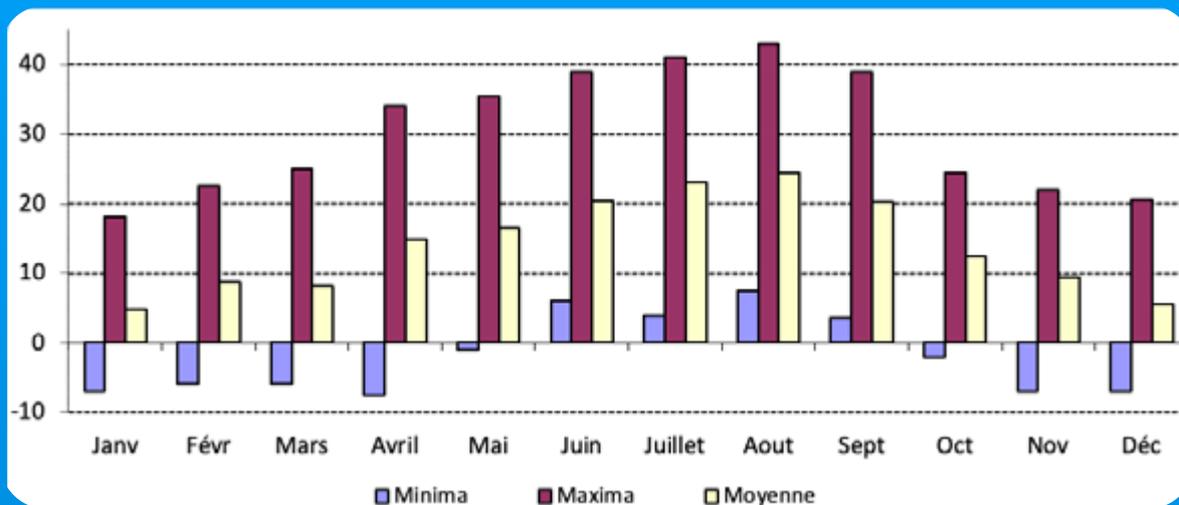
Chaud, chaud à Ruffey ?

L'année 2020 ne détient pas le record de chaleur, mais s'approche de l'année la plus chaude qui reste 2018 avec 14,6°. Elle a été particulièrement sèche puisque l'on enregistre un déficit de pluie de 236 mm soit deux bons mois de moins que la moyenne de 30 ans (qui est de 1137 mm).

Températures

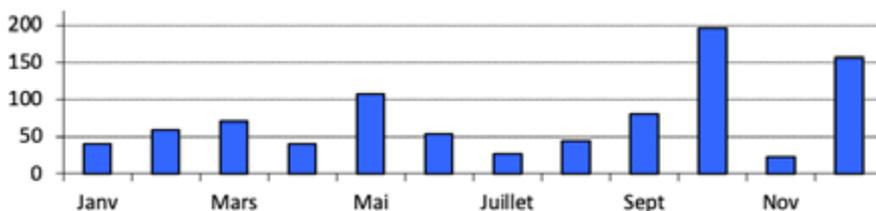
en °C	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Année
Minima	-7	-6	-6	-7,5	-1	6	4	7,5	3,5	-2	-7	-7	-7,5
Maxima	18	22,5	25	34	35,5	39	41	43	39	24,5	22	20,5	43
Moyenne	4,77	8,67	8,12	14,85	16,41	20,41	23,1	24,45	20,16	12,5	9,5	5,53	14

Relevés effectués à 40 cm du sol sans abri.



Précipitations

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Octob	Nov	Déc	Année
Pluie (mm)	40,9	59,6	71	39,6	107,1	53,4	27,6	45,1	81	196,2	23,3	156,2	901
Jours de pluie	10	13	10	5	10	12	2	6	6	17	5	16	112



A 16 Ans, pensez à vous faire recenser

Il est important de venir vous faire recenser dès vos 16 ans. Cette attestation sera réclamée lorsque le jeune voudra s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique : CAP, BEP, BAC, permis de conduire et même conduite accompagnée. Elle conditionne l'inscription automatique sur les listes électorales et la gestion de la journée citoyenne.

Il faut se présenter à la mairie du domicile muni du livret de famille. La Mairie remet alors une attestation de recensement au jeune qui devra la conserver précieusement. En effet il ne pourra être délivré de duplicata de cette attestation.

Cartes d'identité ou Passeports, à Bletterans ou Lons Le Saunier.

Se munir :

- du formulaire de demande disponible en mairie de Bletterans ou sur internet,

- de 2 photos d'identité agréées ANTS récentes,
- Ancienne carte d'identité même périmée (en cas de renouvellement),
- 1 pièce justificative de domicile de moins de 3 mois (facture électricité ou autre),
- 1 copie intégrale de l'acte de naissance si première demande ou carte périmée depuis plus de 5 ans,
- Timbres fiscaux : 86 € pour un passeport, gratuit pour la carte d'identité (sauf si perdue : 25€).

Se présenter à la Mairie de Bletterans pour prise d'empreinte.

Autorisation parentale obligatoire pour personne mineure.

Validité : 15 ans pour les cartes établies depuis le 1er janvier 2014.

Délai d'obtention : 2 à 3 semaines.

Coût : gratuit (sauf 25 € en cas de perte de l'ancienne carte sécurisée).

Collecte des ordures ménagères

Voir le planning affiché sur le panneau officiel en bas de la mairie.

Bacs gris

tous les vendredis à partir de 5 h.

Bacs bleus

les vendredis des semaines impaires à partir de 5 h.

Déchetterie de Bletterans :

ouverte tous les après-midi du mardi au samedi de 13 h 30 à 17 h 30.

Le bac à verre et le collecteur d'habits (et petites maroquinerie) se trouvent sur le parking du cimetière.

Personnes vulnérables

La commune tient un registre des personnes vulnérables. Il est nominatif et confidentiel et comporte des informations relatives à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et les personnes à prévenir en cas d'urgence. Ce registre est indispensable pour une intervention efficace et ciblée en cas de déclenchement de tout plan d'urgence.

Si vous pensez être personne vulnérable, merci de vous signaler en mairie.

Civilités

Déchets canins

Ils sont interdits ! Il est encore constaté des déchets canins dans le parc de la mairie, sur le champ de foire, le long des quais de Seille. Propriétaires de chiens, pensez aux enfants qui jouent, aux piétons, à notre employé municipal lorsqu'il passe la débroussailleuse ! Munissez-vous d'un sac plastique pour les ramasser.

Bruits de voisinage

Choisir le bon moment, c'est moins dérangeant ! Ils sont réglementés par l'arrêté préfectoral du 13 mars 2012.

L'article 6 stipule : « Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés :

- les jours de semaine (lundi au samedi) : de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 20 h.
- les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.

Bandes enherbées

Les agriculteurs sont tenus de laisser une bande enherbée de 5 à 10 mètres le long des cours d'eau (selon un classement établi par la DDT, qu'il s'agisse de cours d'eau permanents ou temporaires). Ceci pour permettre aux « intrants » des zones cultivées d'être filtrés et de se retrouver à moindre dose dans la nappe qui nous alimente en eau potable.

Ces bandes enherbées restent toutefois des terrains agricoles et non pas des friches ; il y a d'ailleurs une obligation d'entretien. Il faut donc les respecter comme les autres

terrains et, en particulier, ne pas y circuler en véhicule motorisé. Une telle pratique est répréhensible au titre de l'environnement.

Poubelles

Pour des raisons de sécurité mais aussi d'esthétique, il est demandé aux habitants de ranger leurs poubelles, de les nettoyer et, en aucun cas de les laisser sur le domaine public. A rappeler que ces conteneurs sont sous la responsabilité des habitants et que leur destruction, pour quelque cause que ce soit, entraîne leur remplacement, par le Sictom, aux frais du propriétaire (ou du locataire).



Feu

Le particulier

Il n'a pas le droit de brûler ses déchets (même les déchets végétaux). Tout feu en extérieur est donc interdit.

Concernant les agriculteurs

Les déchets verts sont considérés différemment. Ils sont soumis à des règles d'éco-conditionnalité dans le cadre de la PAC, et peuvent avoir des mesures agro-environnementales restrictives concernant le brûlage des résidus agricoles. Ce sont les services contrôleurs qui peuvent constater l'irrégularité et entamer une procédure administrative infligeant des pénalités financières à l'auteur.



L'un des dépôts sauvage à la Grange Bedey.



Secrétariat de Mairie

Secrétaire : Myriam GROS

Tél. : 03 84 85 03 35

E-mail : mairie.ruffey@wanadoo.fr

Ouverture au public :

Mardi et vendredi : de 17 à 19 h

Mercredi et jeudi : de 10 à 12 h

*Retrouvez toutes les infos
sur le site internet de la commune*

<http://ruffeysurseille.fr>



BULLETIN MUNICIPAL
440 exemplaires

Publication : Emmanuel Billet

Conception : GPM Bilboquet - 06 99 29 63 45

Impression : Imprimerie Guinard
Pierre-de-Bresse